



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARN-ET-GARONNE
30 AV DU DANEMARK BP 80620
82080 MONTAUBAN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 61 554 116 306

Référence de l'avis : 23 82 0011783 21

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

43 RUE DU BRESIDOU

82200 MOISSAC

Numéro FIP : 820 14 74 1742776789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 11/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 82016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP DE TARN-ET-GARONNE
SAID SECTEUR MOISSAC
30 AVENUE DU DANEMARK
BP 80620
82080 MONTAUBAN CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer

931,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre	2023 :	232,00 €
26 octobre	2023 :	232,00 €
27 novembre	2023 :	232,00 €
27 décembre	2023 :	235,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1313 5000 800X XXXX XXX3 646

Identifiant de la banque : CEPAFRPP313

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020161E5D116719PAS1A23

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2023.

Revenu fiscal de référence :

35 213

Nombre de parts :

1,00

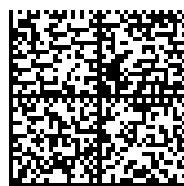
Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : FAVANT



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 39920	Total
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	
Total des salaires et assimilés ²	39920	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3992	
Salaires, pensions, rentes nets.....	35928	35928

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets.....		7807
----------------------------	--	------

Revenu brut global.....		43735
CSG déductible.....		- 307

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰

Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...	Montant déclaré 14001	Montant retenu 14001	
Total des charges déduites¹¹.....			- 14001

Revenu imposable.....		29427
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	Montant 652
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		2422
Impôt proportionnel.....		+ 83

Impôt total avant crédits d'impôt.....

2505

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré 83	Montant retenu 83	
---	-----------------------	----------------------	--

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		2422
---	--	------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵	CSG - CRDS 7807	PREL SOL 7807
BASE IMPOSABLE.....	7807	7807
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	757	586

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Total des prélèvements sociaux nets..... 1343

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....

531

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³: 2422

Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus : - 1746

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire : - 220

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :..... 456

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³: 586

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire : - 378

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :..... 208

Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³: 475

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER 931

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... 35213

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹: 652

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT..... Déclarés 5704

Heures supplémentaires et jours RTT..... Nets 5134

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021..... Déclar. 1 16449

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020..... 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021..... + 4176

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022..... + 4248

Plafond calculé sur les revenus de 2022..... + 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023..... = 16590

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	8,33%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	

Taux marginal d'imposition..... **30,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2022
Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARN-ET-GARONNE
30 AV DU DANEMARK BP 80620
82080 MONTAUBAN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 67 476 126 489

Référence de l'avis : 23 82 0017337 93

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

20 AV HENRI CAYROU

82200 MOISSAC

Numéro FIP : 820 11 02 2804007789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 11/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 82016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP DE TARN-ET-GARONNE
SAID SECTEUR MOISSAC
30 AVENUE DU DANEMARK
BP 80620
82080 MONTAUBAN CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

288,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2023.

Compte qui sera débité : FR76 1780 7000 345X XXXX XXX6 229

Identifiant de la banque : CCBPFRPPTLS

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021E67D7F126519PAS1A23

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

Revenu fiscal de référence :

17 795

Nombre de parts :

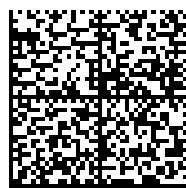
1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : ROUYRENC



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 35972	Total 32375
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3597	
Salaires, pensions, rentes nets.....	32375	

Revenu brut global.....**CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰**

Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...	Montant déclaré 14580	Montant retenu 14580	- 14580
Total des charges déduites¹¹.....			
Revenu imposable.....			17795
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			772
Décote.....			- 484

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....	288
---	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	288
---	-----

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence ²⁵	17795
--	-------

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1 16253
----------------------------	--------------------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
---	------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
---	--------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
---	--------

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
--	--------

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 1,62%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.